



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI

Office fédéral de la protection de la population

Politique de protection de la population

Benno Bühlmann

Directeur

Monbijoustrasse 51A

3003 Berne

Par e-mail: niklaus.meier@babs.admin.ch

Lieu, date
Interlocuteur

Berne, le 28 mars 2018
Martin Bienlein

N° direct
E-mail

031 335 11 13
martin.bienlein@hplus.ch

Révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi): réponse à la consultation

Cher Monsieur Bühlmann,
Madame, Monsieur,

H+ Les Hôpitaux de Suisse est l'association nationale des hôpitaux, cliniques et institutions de soins publics et privés. Elle regroupe 236 hôpitaux, cliniques et établissements médico-sociaux – répartis sur 369 sites – en tant que membres actifs et près de 170 associations, administrations, institutions, entreprises et particuliers comme membres partenaires.

Après avoir consulté nos membres, nous vous informons que H+ approuve la révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi). Nous formulons néanmoins les remarques suivantes.

Dans le cas des hôpitaux et des cliniques reconnus d'intérêt public, les coûts d'une unité d'hôpital ou de clinique protégée ou d'ouvrage protégé devraient être couverts par les pouvoirs publics (art. 69 et 74).

Il manque une mention explicite de l'interface avec le service sanitaire coordonné (SSC). Nous estimons que cette interface, y compris la clarification des attributions, est d'une importance fondamentale pour les secteurs de la santé et du sauvetage. L'interface devrait figurer dans la loi.

Le même constat vaut pour pour l'art. 11 al. 2. Dans le domaine de la protection ABC, des lacunes doivent être comblées. L'exploitation du laboratoire de Spiez est d'une grande importance. Mais la protection ABC ne doit pas se limiter aux dimensions technique et de l'analyse. Elle devrait impérativement prendre aussi en considération la «protection ABC médicale» au sens strict. L'interface avec le SSC doit être mentionnée ici explicitement. Les

bases légales doivent être formulées de telle sorte qu'en plus du domaine technico-analytique, la protection ABC médicale et en particulier la coordination nécessaire ainsi que la formation continue et le perfectionnement puissent reposer sur de telles bases.

Nous vous remercions de tenir compte de nos demandes et restons volontiers à votre disposition pour toute question.

Avec nos meilleures salutations

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Wegmüller', written in a cursive style.

Dr Bernhard Wegmüller
Directeur